

# Municipalité de Sainte-Flavie

BUREAU DU MAIRE



Sainte-Flavie le 22 février 2009

**Madame France St-Laurent**, Mairesse  
Municipalité de Sainte-Luce  
1, rue Langlois  
Sainte-Luce (Québec)  
G0K 1P0

**Objet** : Table de concertation du parc éolien Sainte-Luce/Sainte-Flavie

---

Mme la Mairesse,

Par la présente, je vous contacte pour faire suite à la conversation téléphonique que nous avons eue vendredi le 20 février dernier. Je constate les volontés communes de nos deux municipalités à défendre l'intérêt de nos collectivités dans le dossier du projet éolien de Kruger Énergie sur nos territoires. Cette situation m'invite à vous soumettre ma réflexion.

Vous trouverez ci-jointe une proposition intéressante, à mon avis, pour la mise en place d'un mécanisme de dialogue renouvelé permettant, dans la pratique comme dans les faits, de respecter les principes fondamentaux qui ont été évoqués par la municipalité de Sainte-Luce sur la place publique et lors de différentes rencontres conjointes.

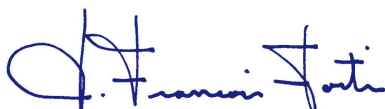
Il est utile de mentionner que cette démarche que propose aujourd'hui la municipalité de Sainte-Flavie n'a pas été validée avec les autres membres de la Table de concertation, mais que, si la municipalité de Sainte-Luce adhère aux principes ici formulés, il nous fera plaisir de rallier les autres intervenants à cette position.

Est-il nécessaire de rappeler que l'objectif ultime de ces échanges autour de la Table de concertation est d'évaluer les avantages et les inconvénients associés au projet mentionné en rubrique et de nous permettre de valider le niveau d'acceptabilité sociale qu'un scénario proposé pourrait obtenir auprès de nos populations. L'autonomie et la liberté d'action des membres de la Table demeure complète tout au long de la démarche sur les choix et orientation qu'ils jugent être les meilleurs dans leur intérêt.

Vous trouverez donc ci-jointe, une proposition des procédures formelles qui pourront être adoptées et qui régiront le déroulement futur des activités de la Table de concertation.

Dans l'attente d'une réponse rapide à cette missive, vu l'urgence de la situation, veuillez agréer, mme la Mairesse, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,

  
Jean-François Fortin

## TABLE DE CONCERTATION

### Procédures

1. Les réunions sont convoquées par le Président de la Table soit :
    - ❖ Lorsqu'il le juge utile selon le contexte d'évolution du dossier;
    - ❖ À la demande de l'une ou l'autre des municipalités concernées par le projet;
    - ❖ À la demande du promoteur lorsqu'il a de l'information à partager;
  2. L'ordre du jour est proposé par le Président de la Table qui est responsable de l'animation des réunions. Tous les membres peuvent faire ajouter un ou plusieurs points à celui-ci;
  3. En tout temps, l'une ou l'autre des municipalités concernées par le projet peut demander au promoteur de se retirer de la table pour une période déterminée, afin de permettre des échanges à huis clos soit :
    - ❖ Entre les acteurs du monde municipal (Sainte-Luce, Sainte-Flavie et la MRC de La Mitis);
    - ❖ Entre tous les autres membres de la Table excluant le promoteur;
  4. Des réunions formelles de la Table de concertation peuvent être convoquées sans que soit présent le promoteur à la demande de l'une ou l'autre des deux municipalités concernées;
  5. Le consensus est de mise pour toute orientation prise par la Table, mais advenant qu'un vote indicatif soit demandé, l'accord des deux municipalités est nécessaire à la prise de décision formelle;
  6. Tous les membres présents autour de la Table agissent de bonne foi en lien avec l'objectif principal qui est d'analyser le projet éolien de Kruger Énergie sur tous ses angles et de s'assurer que ce projet soit acceptable socialement par la population s'il se réalise.
  7. Les discussions qui se tiennent autour de la Table sont teintées par le respect des personnes et des idées mises de l'avant et les échanges et commentaires formulés se doivent d'être constructifs et de faire avancer la compréhension globale du projet.
-